



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 19 janvier 2009

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008.
 2. Communications du bureau du Conseil municipal.
 3. Communications du Conseil administratif.
 4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,30 suite aux modifications du projet initial pour la construction de deux villas contiguës, abri de jardin, couvert à voitures au chemin du Pastel 22-24.
 - 4.2 Rapport de la Commission de l'environnement relatif à l'éclairage public.
 - 4.3 Rapport de la Commission de l'environnement concernant la collecte de déchets organiques.
 5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Préavis relatif à une demande de dérogation à 0,30 suite aux modifications du projet initial pour la construction de deux villas contiguës, abri de jardin, couvert à voitures au chemin du Pastel 22-24, parcelles n° 2079 et 2080, feuille 4 du Grand-Saconnex.
 - 5.2 Ouverture d'un crédit quadriennal 2009-2012 de CHF 680'000.-- pour l'éclairage public.
 - 5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 147'000.-- pour la mise en place de la collecte de déchets organiques.
 - 5.4 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 50'000.-- pour la mobilité douce au Grand-Saconnex.
 6. Propositions du Conseil administratif.
 7. Route des Nations et autres grands travaux.
 8. Réponses aux suspens du Conseil municipal.
 9. Questions des Conseillers municipaux.
 10. Propositions des Conseillers municipaux :
 - 10.1 Adoption du calendrier des séances – 1^{er} semestre 2009
 - 10.2 Autres propositions.
 11. Motions.
 12. Résolutions.
 13. Communications et divers.
- HUIS CLOS :
14. Naturalisations (4 dossiers).

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence BURKHALTER (GAG) – Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Vice-président (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Secrétaire (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - - Antoine ORSINI (LIB) - - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Président - (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusés :

M. Arthur PLEE, Maire
Mme Laurence POGET MORENO (VERTS)
MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Julien MOURET (PS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique.
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste.

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 DECEMBRE 2008

Ce procès-verbal est approuvé sans modification à l'unanimité des membres présents.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président informe que le règlement du Conseil municipal a reçu l'aval du Conseil d'Etat, le 7 janvier dernier. Il entre donc en vigueur dès cette date. Les rapports des Commissions ne seront plus votés et toute discussion qu'ils pourraient susciter se fera lors des délibérations y relatives.

Représentations :

16 décembre 2008 : Noël des Aînés à Palexpo.
16 janvier 2009 : Repas de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.
19 janvier 2009 : Inauguration du Salon International de la Haute Horlogerie.

Courriers reçus :

Mme JEANDET donne lecture du courrier de Mme France COLLET du 20 décembre 2008, concernant la fête de Noël à Palexpo (*annexe 1*).

M. CUDRE donne lecture de deux lettres du Club d'éducation canine du 22 décembre 2008 (*annexe 2*).

Mme JEANDET donne lecture du courrier de l'Aéroport International de Genève du 12 décembre 2008, concernant le trafic d'hélicoptères (*annexe 3*).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : une séance d'information est organisée le lundi 2 février prochain à 18h00 à l'Aula du Pommier pour les Autorités communales des communes suisses et françaises concernant le prochain PACA (périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération), à laquelle les Conseillers municipaux sont conviés.

Environnement : à l'initiative du Maire d'Onex, M. LONGET ainsi que du Conseiller administratif de la ville de Genève, M. MAUDET, les grandes communes ont décidé de se réunir pour parler de la problématique des dépôts sauvages d'objets encombrants.

Développement durable : la Fédération pour le développement durable des régions (FEDRE) organise, du 3 au 6 février à Palexpo, un forum international. Des informations et le programme peuvent être obtenus sur le site Internet www.fedre.org.

Communications de Mme BÖHLER :

Population du Grand-Saconnex : au 31 décembre 2008, la commune comptait 10'802 habitants, soit une augmentation de 100 personnes pour les trois derniers mois de l'année 2008. En 2009, 500 à 600 personnes viendront habiter la commune, avec la mise à disposition d'immeubles au Pommier.

Grand-Saconnex Basketball Club – Mouvement jeunesse : Le club comporte onze équipes de joueurs de plus de 11 ans et six équipes de moins de 11 ans.

L'équipe des moins de 17 ans est actuellement 5^e du championnat romand. L'équipe des moins de 15 ans - qui dispute le championnat romand dans le groupe A (soit les 6 meilleures équipes de Suisse romande) - est classée au 2^e rang.

L'équipe des benjamines dispute un championnat magnifique puisqu'elle est actuellement invaincue dans le championnat romand groupe B.

L'équipe des moins de 13 ans domine le championnat où elle est invaincue.

L'équipe des minimales filles suit la trace des aînées des benjamines en dominant toutes les équipes de minimales filles (Bernex excepté).

Trois équipes « écoles de basket » débutent le championnat en janvier. A noter la qualification de l'équipe filles de Patricia Margot dans le groupe A des garçons.

Vols d'hélicoptères : Mme BÖHLER présente à l'écran un document qui explique les trajectoires que doivent emprunter les hélicoptères (sauf les vols sanitaires et militaires), avec une tolérance de 500 mètres de chaque côté de ces tracés. Le PPR qui a été mis en place l'année dernière a grandement amélioré les choses et il n'y a eu que 10 plaintes de Saconnésiens en 2008. Il est d'autant plus regrettable que ce PPR ne fonctionnera plus en 2009, suite au recours déposé et qui a un effet suspensif.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

4.1 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,30 suite aux modifications du projet initial pour la construction de deux villas contiguës, abri de jardin, couvert à voitures au chemin du Pastel 22-24.

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la Commission de l'environnement relatif à l'éclairage public.

Mme Ruth LAWSON-WENGER donne lecture de son rapport.

4.3 Rapport de la Commission de l'environnement concernant la collecte de déchets organiques.

Mme Ruth LAWSON-WENGER donne lecture de son rapport.

5. PROJETS DE DELIBERATION

5.1 Préavis relatif à une demande de dérogation à 0,30 suite aux modifications du projet initial pour la construction de deux villas contiguës, abri de jardin, couvert à voitures au chemin du Pastel 22-24, parcelles n° 2079 et 2080, feuille 4 du Grand-Saconnex.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. STEINER rappelle que ce projet a passé une première fois devant le Conseil administratif avec une demande de dérogation à 0,25. Par la suite, des locaux annexes ont été transformés en locaux d'habitation et le projet a passé à 0,30, d'où la présente délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme JEANDET en donne lecture :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de donner son accord pour que le Département des constructions et des technologies de l'information, conformément aux dispositions légales mentionnées ci-dessus, autorise la construction envisagée, avec les remarques suivantes :*

- *les ordures ménagères devront être déposées à l'emplacement des containers prévu à cet effet à l'entrée du chemin du Pastel, angle Attenville.*
- *le couvert à voitures devra rester ouvert et transparent, tel qu'il figure sur l'autorisation de construire.*

5.2 Ouverture d'un crédit quadriennal 2009-2012 de CHF 680'000.-- pour l'éclairage public.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE rappelle que cette mesure importante sur quatre ans va dans le sens de l'engagement de la commune dans le label « Cité de l'énergie » et de l'Agenda 21. Le Grand-Saconnex est la première commune à remplacer son éclairage public avec des systèmes performants. La notion de réguler l'éclairage est également importante. Le potentiel d'économie en énergie de l'éclairage public représente en effet plus de 35 %.

Les mesures les plus urgentes seront prises durant les deux premières années du plan quadriennal, lors desquelles les montants les plus importants seront investis.

M. ECKERT précise que la Commission a porté une attention particulière à la qualité de l'éclairage au sol pour des raisons de sécurité. L'économie d'énergie sera optimisée en évitant d'éclairer le ciel et en éclairant mieux les routes.

M. ORSINI aimerait connaître le coût annuel de l'éclairage public de la commune.

M. COMTE répond qu'il ne connaît pas le coût par cœur et qu'il répondra à la prochaine séance.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2009

La parole n'étant plus demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition du Conseil administratif

décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. d'approuver l'ouverture d'un crédit quadriennal 2009-2012 de CHF 680'000.-- pour l'éclairage public ;
2. d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 680'000.-- ;
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;
4. d'amortir la dépense de CHF 680'000.-- au moyen de 4 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 62.331, de 2010 à 2013 ;
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 680'000.--.

Mme BÖHLER profite de ce point pour inviter l'assemblée à aller admirer le nouvel éclairage de l'église St-Hyppolite et de la chapelle des Crêts, qui a été payé par le Fonds de décoration communal.

M. SCHIAU rappelle que le Fonds de décoration a demandé une taille des arbres qui cachent la magnifique illumination de l'église durant l'été.

5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 147'000.-- pour la mise en place de la collecte de déchets organiques.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE rappelle que d'une manière générale, la gestion et le tri des déchets sont définis dans des lois cantonales, dans lesquelles figure l'obligation de récupérer les déchets organiques. La Commission s'est penchée sur le projet établi par un ingénieur spécialisé.

En Ville de Genève, les déchets de cuisine et de jardin sont collectés en même temps. Ce n'est pas le cas au Grand-Saconnex, car le GICORD traite les déchets de jardin mais ne permet pas de traiter les déchets organiques. C'est la raison pour laquelle une collecte particulière doit être faite.

La Commission a longuement réfléchi sur le fait d'entamer dans un premier temps cette collecte dans les habitats verticaux mais compte tenu de l'investissement important qui devra être fait pour l'information, l'organisation et la planification, il lui a semblé plus logique qu'elle soit étendue à l'ensemble de la commune.

Les coûts supplémentaires de collectes et de traitements des déchets ont été prévus dans le cadre du budget 2009. Si tout le monde joue le jeu, ce n'est pas loin de 24 % de déchets qui pourront être traités de façon plus intelligente et qui permettront de refaire de l'énergie. Les frais de traitement des déchets organiques sont bien moins élevés que les déchets incinérés.

M. ORSINI demande si les huiles sont comprises dans les déchets organiques.

M. COMTE explique que les déchets de jardin (branches, feuillages, gazon etc..) sont considérés comme du compost. Les déchets organiques sont des déchets de cuisine qui peuvent être méthanisés (os de poulets, épiluchures, viandes etc...). Les huiles de vidange doivent être apportées au CVHS ou aux Chânats pour qu'elles puissent être traitées. En ce qui concerne les huiles de cuisine en petite quantité, le canton recommande de les mettre dans les déchets à incinérer, soit dans les poubelles.

A la question de M. FAVRE concernant la subvention des containers pour les privés, M. COMTE explique que si la collecte des déchets de jardin a si bien fonctionné à l'époque, ce n'est pas seulement en raison de la bonne information qui a été donnée mais également parce que la commune a subventionné durant un certain temps les conteneurs pour les collecter. La Commission a eu la même réaction avec les déchets organiques. Cela résout également le problème des animaux (corneilles, renards, etc.), qui viennent manger dans les sacs poubelles. Le crédit a donc été augmenté pour intégrer ce subventionnement, non seulement pour les containers qui manqueraient dans les immeubles mais aussi pour l'habitat individuel.

M. EYA NCHAMA demande si pour relayer l'information, le Conseil administratif a des contacts avec les concierges des immeubles.

M. COMTE confirme qu'il y aura une information très ciblée pour les concierges d'immeubles. De plus, une fois par année, le Conseil administratif invite tous les concierges de la commune pour partager avec eux les problèmes de tri des déchets, de nettoyage, de sécurité etc. La prochaine rencontre est fixée au début du mois de mars et cela sera l'occasion de leur expliquer cette nouvelle récolte des déchets organiques.

Une grande partie de l'information sera faite de vive voix par les gens qui viendront offrir dans les immeubles et dans les habitats individuels des contenants pour ces déchets.

M. FAVRE croit savoir qu'en Ville de Genève, les appartements sont équipés avec deux poubelles dont l'une est destinée aux déchets organiques. Qu'en est-il pour Le Grand-Saconnex ?

M. COMTE explique que pour les immeubles récents, la commune a toujours demandé que les agencements de cuisine soient équipés avec les deux poubelles. Pour les derniers immeubles construits au Pommier, cet équipement existe.

Pour les immeubles plus anciens, des chômeurs en fin de droit iront remettre aux locataires les contenants qui manqueraient dans leur appartement. Il faudra également équiper ces immeubles de containers pour récolter ces déchets, qui seront sortis par le concierge le jour de levée.

M. ORSINI demande si un bilan sera fait à la fin de la première année pour savoir si cette mesure porte ses fruits.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition du Conseil administratif

décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit de CHF 185'000.-- pour la mise en place de la collecte de déchets organiques ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 185'000.-- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 185'000.-- au moyen de 4 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 72.331, de 2010 à 2013.*

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2009

5.4 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 50'000.-- pour la mobilité douce au Grand-Saconnex.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE rappelle que cette étude est initiée suite à l'établissement du plan directeur du chemin pour piétons et du plan du réseau cyclable, qui se trouvent dans le plan directeur communal adopté en 2006.

Cette étude répond aussi au chapitre 4.3 – mobilité non motorisée du programme de la Cité de l'énergie, ainsi qu'à la motion du 16 juin 2008 pour un encouragement à la mobilité douce à vélo ou à vélo à assistance électrique, qui a été mis en place au début de cette année.

Elle répond également à la Charte internationale de la marche, que Le Grand-Saconnex a signée.

Les travaux menés avec la Commission routes, circulation, mobilité sont importants car ils vont dans le sens d'une réduction du trafic du transit automobile. Autant la commune se doit de limiter les nuisances de ce transit, autant elle doit en contrepartie encourager la mobilité douce.

L'idée est de s'entourer de mandataires compétents pour pouvoir planifier, organiser et suivre les projets qui permettront de réaliser ces différents plans directeurs. Un cahier des charges a donc été établi et soumis à trois équipes pluridisciplinaires, afin de pouvoir comparer les offres. Une de ces offres a paru intéressante, qui réunit une équipe pilotée par l'Association Pro Vélo. Celle-ci s'est adjoint les services d'Urbaplan, qui connaît bien la commune puisque c'était l'auteur du plan directeur communal, ainsi que ceux du bureau CERA qui effectue les études de circulation pour limiter le trafic de transit et de vitesse dans le village.

Les différentes phases prévues seront avalisées par la Commission routes, circulation, mobilité et sont les suivantes :

1. Pour fin mars 2009, contrôler et reconstituer les différents réseaux vélos et piétons.
2. Pour fin mai 2009 : diagnostiquer et évaluer sur le terrain des mesures simples qui pourraient être entreprises rapidement.
3. Pour fin septembre 2009 : établir des fiches systématiques pour chaque objet évalué, rue par rue, tronçon par tronçon, avec des variantes.
4. En automne, mise en place et acceptation par la DGM des projets définitifs en fonction des variantes choisies et planification des travaux pour les deux années à venir.

M. ECKERT salue l'initiative de tenter de transposer dans la réalité des projets qui figurent dans les plans directeurs. Afin que cela soit clair dans son esprit, il aimerait confirmation que ce projet va s'attacher à réaliser des cheminements piétons et cyclistes et également s'occuper de la modération de la circulation automobile.

M. COMTE explique que le mandat donné concerne uniquement les réseaux piétons et cyclables, donc la mobilité douce. La problématique de la modération de circulation est déjà bien engagée sur le quartier des Coudriers, du chemin des Crêts-de-Pregny et sur tout le village. Pour le reste, un ingénieur civil sera mandaté mais cela n'est pas compris dans cette étude.

M. FAVRE rappelle qu'il y a quelques petits soucis sur la périphérie de la commune, par exemple à Bellevue. Il demande si l'étude ne concernera que Le Grand-Saconnex ou est-ce qu'il y aura des liens avec les communes voisines.

M. COMTE signale que Pro Vélo a insisté sur la nécessité d'étendre les études de raccordements aux communes riveraines. Une approche régionale sera réalisée.

La parole n'étant plus demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition du Conseil administratif

décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. d'approuver l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 50'000.-- pour la mobilité douce au Gd-Saconnex ;
2. d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 50'000.-- ;
3. a) en cas de réalisation, d'intégrer ces frais d'études au crédit correspondant,
b) en cas d'abandon de cette réalisation, d'établir une nouvelle délibération pour fixer les modalités d'amortissement.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Néant.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE annonce que les Services de la Confédération ont rendu un rapport sur le projet d'agglomération. Chaque région de Suisse était tenue, il y a une année, de rendre ses projets et conclusions de son projet d'agglomération et la Confédération s'est donné une année pour les juger. Ce jugement est important car la Confédération pouvait décider de subventionner de 0 à 50 % les projets majeurs d'infrastructures, en fonction de leur qualité.

Le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois a reçu une excellente note de la part des services de la Confédération, qui a admis un subventionnement important de 40 % des projets sur lesquelles elle est d'accord.

La Confédération a jugé et donné un ordre de priorité de a) à c) à chaque projet qui fait partie du projet d'agglomération. Ces différents rapports figurent sur le site Internet www.projet-agglo.org et M. COMTE invite les Conseillers municipaux à aller les consulter.

M. COMTE donne lecture des ordres de priorité établis par la Confédération :

« Les mesures de type a) présentent un rapport coût/utilité bon à très bon et seront prêtes à être réalisées et financées entre 2011 et 2014.

Les mesure de type b) présentent un rapport coût/utilité très bon ou bon mais ne seront prêtes à être réalisées et financées qu'entre 2014 et 2018, ou elles présentent un rapport coût/utilité seulement suffisant.

Les mesures de type c) présentent un rapport coût/utilité insuffisant ou un degré de maturité insuffisant pour pouvoir évaluer leur rapport coût/utilité. »

Dans le cadre de cet examen, des projets qui concernent très directement la commune ont été jugés.

Pour la route des Nations, le rapport est le suivant : *« La route des Nations est déclassée de la note A à la note C – rapport coût/utilité insuffisant. Le délestage de la route de Ferney et la population concernée ne sont pas suffisants en regard des coûts. Par ailleurs, compte tenu des charges de trafic actuelles, une nouvelle infrastructure routière n'est pas nécessaire à la réalisation d'un tram sur la route de Ferney. Des mesures de gestion de trafic doivent permettre de réaliser le tram sans accroissement des capacités routières. »*

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2009

En ce qui concerne l'extension du tram TGS (Tram Grand-Saconnex), tronçon Grand-Saconnex – Ferney, ainsi que l'extension du tram Grand-Saconnex – Aéroport, les commentaires sont les suivants : « *la Confédération a décidé de déclasser ce tram de b) en c). Pour l'extension Grand-Saconnex – Ferney, la Confédération reconnaît l'opportunité des branches de tram entre Le Grand-Saconnex et Ferney, toutefois, pour des questions de degré de maturité, celles-ci seront réalisées après la branche de tram vers St-Genis. Une priorité c) avec opportunité reconnue est donc donnée à ces branches. Concernant l'extension des branches Grand-Saconnex – Aéroport, la Confédération a décidé de la déclasser de b) en c), rapport coût/utilité insuffisant. L'opportunité de la mesure devra être réévaluée en fonction des densifications à long terme.* »

M. COMTE informe que le Conseil administratif est convoqué demain soir 20 janvier par la Commission des travaux et la Commission des transports du Grand-Conseil, dans le cadre du projet de loi n° 10384 pour financer les infrastructures de trams entre 2009 et 2018. Le dernier plan décennal consacrait trente millions en moyenne par année. Il s'agirait maintenant de doter l'Etat d'un montant de cinquante millions par année, soit 500 millions pour les dix prochaines années.

Le projet de tram TGS intervient tardivement dans la planification car il se ferait après la route des Nations et en tout cas pas avant l'horizon 2015. Le projet de loi mentionne la fin des travaux de la route des Nations pour 2014, ce qui n'est forcément plus le cas aujourd'hui.

M. COMTE pense personnellement qu'aujourd'hui, il s'agit de résoudre des problèmes qui perdurent depuis top longtemps sur la commune. Le TGS demande un investissement d'environ 90 millions alors que les infrastructures du TCOB (Tram Cornavin-Onex-Bernex) et du TCMC (Tram Cornavin-Meyrin-Cern) se montent respectivement à 370 et à 420 millions. Il faut se demander si l'investissement du TGS ne pourrait pas être envisagé avant.

Le Conseil administratif va demander, quoiqu'il arrive, que les études du TGS démarrent très rapidement. Il lui semble important que - quelle que soit l'issue des négociations avec l'Etat pour la route des Nations et l'issue que le Grand Conseil donnera au crédit de construction - la commune décide d'ici deux ans de réaliser une infrastructure majeure pour Le Grand-Saconnex.

M. ECKERT trouve très intéressante l'estimation de la Confédération par rapport à la route des Nations. Le Conseil administratif pourrait poser la question de savoir s'il faut s'entêter dans ce projet que personnellement il juge mauvais. D'après ce que M. MULLER avait dit, cette route serait utile aux Organisations internationales mais pas aux pendulaires du canton de Vaud ou de France voisine. Faut-il donc s'entêter dans ce mauvais projet dont la réalisation est retardée ou faut-il tenter de lancer un nouveau projet ?

M. DETRAZ constate que la Confédération considère que le tram et le tunnel ne servent à rien. Il pense donc que le Conseil administratif doit informer le Conseil d'Etat que la chose urgente et prioritaire est de mettre en place toutes les mesures que la Commission routes, circulation, mobilité a désirées et qu'il ne faut plus tourner autour du pot. Ces mesures doivent être réalisées rapidement et l'Etat doit comprendre qu'il ne peut pas traiter la commune n'importe comment. Aujourd'hui, la commune est demanderesse pour améliorer la circulation, par le biais d'une étude que les Autorités défendent.

Au lieu de discuter pour 2020 d'un tunnel ou d'un tram, il faut se pencher sur les choses qui sont urgentes aujourd'hui.

M. DETRAZ demande au Conseil administratif d'être exigeant vis à vis du Conseil d'Etat. A l'époque, lui-même avait voté la traversée en tunnel du Grand-Saconnex et il y avait déjà un grand nombre de variantes à ce moment-là.

Aujourd'hui, les Autorités se doivent d'améliorer la circulation et le bien être de la commune et il faut absolument prendre des mesures rapidement. Il faut aller dans l'extrême et mettre en place des obstacles pour que le Conseil d'Etat comprenne que la commune ne veut plus de circulation. Pour cela, elle a proposé des mesures concrètes et il faut les mettre en place. Le tram et le tunnel sont à oublier pour l'instant.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de M. ECKERT qui aimerait savoir pourquoi la Mairie ne signale pas la permanence d'avocats du Grand-Saconnex, mais uniquement celle de la Ville : Mme BÖHLER relève que cela fait plusieurs mois qu'aucune demande d'habitant n'a été faite dans ce sens. Ceci-dit, selon l'ordre des avocats, une permanence doit répondre à différents critères pour pouvoir être intitulée ainsi, notamment les horaires. La permanence de l'ordre des avocats est ouverte tous les jours de 10h00 à 18h00. La permanence du Grand-Saconnex ne remplit pas l'ensemble de ces critères, puisqu'elle n'est ouverte qu'une fois par semaine le lundi soir. Raison pour laquelle les personnes qui demandent l'adresse d'une permanence d'avocats sont aiguillées sur la permanence de l'ordre des avocats. A noter que la demande est faible, puisque la commune, qui avait elle-même ouvert une permanence juridique il y a de cela quelques années, y a renoncé en 2007, faute de fréquentation.

Question de M. MARGUET concernant le stationnement sauvage aux chemins Taverney et Lehmann lors du Supercross et sur la possibilité de prendre des mesures pour éviter que les gens qui travaillent à Palexpo stationnent dans ces chemins: Mme BÖHLER informe que le vendredi soir, les agents étaient présents à un autre événement. Le samedi soir du Supercross, 18 amendes d'ordres pour stationnement sauvage ont été délivrées, pour un montant de 2'000.- francs environ. Selon les agents en patrouille ce soir là, il n'y avait pas de voitures garées sur les trottoirs des chemins Taverney et Lehmann.

Quant au chemin F-Lehmann, il fait partie du domaine public ouvert à la circulation, le stationnement y est limité en 4h/15h.

Question de M. ORSINI qui demande si la commune a prévu des festivités en 2009 pour les 500 ans de Calvin : Mme BÖHLER relève que si l'on peut se réjouir de ce jubilé de la même manière que M. ORSINI, elle doit malheureusement lui répondre négativement : la commune n'a rien prévu de particulier, estimant que le programme de festivités et activités est plutôt du ressort du canton. En revanche, si la paroisse protestante ou toute autre personne souhaite mettre au point des activités, la commune mettra bien entendu ses compétences et son matériel à disposition, comme elle le fait toujours. Pour la petite histoire, il y a 500 ans, Le Grand-Saconnex n'était pas suisse !

Question de M. PORTIER concernant le P49 qui serait indisponible lors de grandes manifestations à Palexpo, car il serait utilisé par une auto-école : Mme BÖHLER signale que selon les informations obtenues, les parkings P49 et P47 sont gérés par La Fondation des Parkings. Le P49 est mis à la disposition de Palexpo lors de toutes les grandes manifestations et, dans le cas du Salon de l'Auto, il en va de même pour le P47 et le P48. Lors de concerts et de représentations artistiques à l'Arena, le P49 est également à disposition des organisateurs.

Proposition de M. ORSINI de mettre en place un véritable plan « marketing d'amendes pour le chemin Taverney, lors des manifestations à Palexpo : M. COMTE rappelle que la mission première des ASM n'est pas d'être « rentables » mais d'être présents sur le terrain à des fins de prévention, tout en veillant à contrôler au maximum les zones de stationnement limité pendant les périodes de grande affluence telles que les salons. Néanmoins, il est certain que lors de ces périodes, le profit est presque à son maximum.

Proposition de M. EYA NCHAMA pour l'adhésion de la commune à la Charte européenne des villes relative à la déclaration des droits de l'homme : Mme BÖHLER explique que le Conseil administratif avait déjà été sollicité par le passé pour qu'il adhère à cette Charte. Il n'a pas donné suite à cette proposition – qui émanait de la Ville de Genève – estimant que ce texte était trop théorique, abstrait et éloigné des actions concrètes et réelles qu'attendent les citoyens. A noter qu'en Suisse, à part la Ville de Genève, aucune autre commune n'a adhéré à cette charte.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2009

Proposition de Mme GIROD pour que les Autorités communales approchent les habitants et les associations pour avoir leurs avis sur les différents projets communaux : Mme BOHLER relève qu'elle est parfaitement d'accord avec la proposition formulée, dont l'auteure semble ignorer tout ce qui a déjà été entrepris en ce sens. En effet, elle souhaite rappeler que le Conseil administratif n'a pas ménagé ses efforts pour aller à la rencontre des habitants : il a en premier lieu rencontré depuis le début de la législature l'ensemble des associations de quartier répertoriées. Ces associations sont bien entendues représentatives des habitants – ou en tout cas se disent comme telles. Dans un deuxième temps, le Conseil administratif va même plus loin puisqu'il a prévu d'aller à la rencontre des habitants, dans leur quartier. Une première réunion de ce type a eu lieu au mois de décembre pour la partie sud de la commune et d'autres suivront.

Enfin et pour conclure, il est le lieu de rappeler que dans notre système de démocratie directe dont nous pouvons être fiers, les élus représentent eux aussi la population ! Ainsi, les discussions au sein des Commissions et dans cette enceinte même sur les différents projets, devraient permettre, une nouvelle fois, de prendre l'avis de la population.

Proposition de M. BALMER de voir si les promoteurs du projet sur les parcelles situées derrière le garage Mazda ont toujours le vent en poupe et de relancer le dossier d'acquisition de ces parcelles : M. COMTE annonce que lui-même et le Service technique ont reçu une nouvelle fois les promoteurs du projet pour leur préciser que ce dernier ne convenait pas du tout à un aménagement raisonné de ce périmètre. La commune a également transmis les observations développées par la Commission de l'urbanisme. En fonction de ces critiques, les promoteurs et mandataires ont décidé de concevoir un nouveau projet qui n'est pas encore parvenu en Mairie.

Dans l'intervalle, les promoteurs ont acheté le terrain, démontrant concrètement leur volonté d'aller de l'avant avec leur projet. La commune n'a malheureusement plus la possibilité d'acquérir ces parcelles.

Proposition de M. UDRIOT pour que dans le cadre du label « Cité de l'énergie », la salle ne soit plus surchauffée lors des séances du Conseil municipal : M. COMTE explique que le paramétrage de la centrale de ventilation de la salle des délices sera revu en ce sens, en espérant que ces problèmes seront ainsi résolus. Si tel n'est pas le cas, une intervention plus lourde devra être envisagée. Techniquement parlant, il s'agit des buses de ventilation qui devraient être remplacées pour une diffusion plus homogène de la chaleur dans la salle.

Proposition de M. MARGUET pour faciliter l'accès à la Mairie aux personnes à mobilité réduite, notamment lors des Commissions des naturalisations : M. COMTE signale que le seuil de la porte d'entrée de la mairie a une hauteur de 12 cm, seuil qu'il n'est pas possible de supprimer pour des raisons constructives. Une rampe en aluminium est cependant prévue pour l'accès par la porte principale de la mairie depuis le perron. Le perron lui-même est accessible de plain-pied près de la salle des mariages. L'accès par la porte-fenêtre de la salle des mariages est également possible. Cette rampe en aluminium pourrait être mise à disposition lorsque des réunions de la Commission des naturalisations sont organisées. Une phrase pourrait également figurer au bas de la convocation envoyée aux candidats, indiquant que s'ils sont à mobilité réduite, ils sont priés de prévenir la réception de la Mairie, ce qui permettra de prendre les dispositions assez à l'avance.

A noter que pendant les heures d'ouverture de la mairie, une sonnette permet de prévenir le réceptionniste ou le concierge pour une assistance, notamment le passage par la salle des mariages.

Proposition de Mme MAMIN-TISSOT d'acheter ou de louer les locaux de la Poste lorsque celle-ci aura déménagé au Pommier : Mme BÖHLER explique que la Poste gardera une partie des locaux. De plus, Palexpo SA a racheté le droit de superficie du reste des locaux, pour y placer des activités administratives.

Proposition de Mme MOTTET de remettre en état l'appartement de service de l'Ancienne-Mairie : Mme BÖHLER relève que le projet de réhabilitation de l'Ancienne Mairie ne prévoit pas de créer ou de réhabiliter un appartement. Il n'y a notamment ni installation sanitaire conforme à un appartement, ni cuisine.

Pour ce qui est de la sécurité, placé dans une zone très habitée du village, ce bâtiment est moins susceptible d'être dégradé. Par ailleurs, ce projet a été abondamment discuté par la Commission des bâtiments, puis approuvé par le plénum !

Proposition de M. BALMER pour l'installation de bancs dans les couloirs de l'école de la Tour, pour que les parents qui attendent leurs enfants puissent s'asseoir : Mme BÖHLER informe qu'un banc sera posé en bas de l'escalier.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. ORSINI demande si le Conseil administratif est au courant d'un projet de construction d'un parking couvert, au-dessus de l'autoroute, en parallèle à la passerelle du Jonc.

Mme BÖHLER confirme que le Conseil administratif est au courant. Ce projet est au niveau de l'AIG mais n'est pas encore arrivé au niveau cantonal.

M. PORTIER a entendu dire que la Migros située à la Place de Carantec envisage de quitter le village et souhaite que le Conseil administratif entreprenne des démarches pour tenter de retenir ce commerçant.

Mme BÖHLER confirme que le Conseil administratif s'est empressé d'inviter la Migros à venir s'exprimer car ce déménagement est inquiétant pour le village. Il a donc reçu le directeur de Migros Genève, qui a expliqué qu'aucune décision définitive n'avait encore été prise. La Migros Grand-Saconnex perd de l'argent chaque année mais elle fait partie des magasins qui rendent service localement. Aujourd'hui, ce magasin n'est plus aux normes de sécurité et des travaux importants et coûteux devraient être entrepris. La Migros prendra une décision dans le courant du mois de mars.

Le Conseil administratif a fait différentes propositions, dont un guichet de la Poste dans ce magasin, ou un magasin standard qui vendrait des produits Migros. Le Conseil administratif a invité le directeur de Migros Genève à aller parler avec le gérant du magasin Proxi, pour voir si une collaboration était possible.

Mme BÖHLER tiendra le Conseil municipal informé de la suite des démarches.

M. ECKERT est étonné que cette Migros perde de l'argent. Elle rapporte peut-être moins que les grandes Migros mais de là à perdre de l'argent, il n'y croit pas vraiment.

Mme AMMANE a constaté, lors du gel de ces derniers jours, que la rampe en haut du parc des Délices est difficilement praticable. Même en plein été, les personnes âgées ont du mal à monter ou à descendre ce chemin. Elle aimerait savoir s'il est possible d'installer une main courante dans cette montée.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

10.1 Adoption du calendrier des séances – 1^{er} semestre 2009.

Ce calendrier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

10.2 Autres propositions :

Mme AMMANE informe qu'une nouvelle association existe sur la commune. Il s'agit d'Esprit Foot dont elle a rencontré le Président, qui propose de faire des camps de football durant l'été pour les jeunes filles et garçons de 10 à 18 ans. Elle propose que le Conseil administratif se penche sur cette idée.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2009

Mme BÖHLER informe qu'elle va recevoir le Président de cette association prochainement. Il faut savoir que le stade est occupé durant tout le mois de juillet. L'association Esprit Foot est basée au Grand-Saconnex mais n'est pas reconnue en tant que société communale.

M. ECKERT a rencontré une personne qui fait partie de l'Association Swiss Recycling qui a fait valoir que la commune perd de l'argent avec la valorisation des déchets. Il propose que la Commission de l'environnement reçoive un représentant de cette société pour parler d'une optimisation de la récupération des divers types de déchets.

M. COMTE soutient cette proposition.

Mme GIROD propose que le Conseil administratif étudie la possibilité de prévoir une autre salle pour le Conseil municipal, dans un autre bâtiment communal.

Mme BÖHLER explique que le Conseil administratif avait envisagé cette possibilité lors de la rénovation de la Ferme Sarasin mais cela ne s'était pas fait. Elle envisage la possibilité d'une salle dans l'Ancienne Mairie, qui pourrait accueillir dans le futur une trentaine de personnes.

11. MOTIONS

Concernant la motion pour la mobilité douce en vélo ou en vélo à assistance électrique, M. COMTE relève qu'elle a trouvé sa réponse de manière efficace avec la mise en place d'un nouveau règlement adopté par le Conseil administratif et qui permet de profiter de cet encouragement dès ce mois.

12. RESOLUTIONS

M. ECKERT donne lecture d'un projet de résolution pour soutenir le collectif « Independent WHO » pour que l'OMS retrouve son indépendance.

Le Conseil municipal par 6 voix « pour », 14 voix « contre » et 1 abstention, décide de ne pas entrer en matière et de traiter cette résolution lors de la prochaine séance plénière.

13. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. ECKERT remercie le Conseil administratif et le Service technique d'avoir bouché un certain nombre de trous au chemin de la Rirole.

M. JIMAJA revient sur la déclaration liminaire du Président faite lors de la dernière séance, avec des propos injurieux à l'égard de l'ensemble du Conseil municipal. Il estime que le Président devrait au minimum s'excuser auprès de l'ensemble de ses collègues pour son attitude.

Mme BÖHLER rappelle que demain, un nouveau Président va prêter serment aux Etats-Unis. Cette nouvelle présidence suscite beaucoup d'espoir. C'est pourquoi le Conseil administratif invite l'assemblée à boire à la santé de l'espoir, à la salle du Conseil administratif, à l'issue de la séance.

Départ de M. Robert DETRAZ

14. NATURALISATIONS (huis clos) :

Trois dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.
Un dossier est refusé par 16 voix « contre » et 5 abstentions.

La Secrétaire

Le Président

Catherine JEANDET

Eric STEINER

Ann. ment.